



## signature mandat de vente

Par **Pala**, le **15/10/2024** à **10:16**

Bonjour,

Le mandat de vente signé par les indivisaires n'est pas renvoyé signé par l'agent immobilier.

Seul le logo de l'agence figure, ni nom, ni date, ni signature.

2 avenants signés par la suite, n'ont pas été renvoyés signés.

Quelle est la validité du mandat ?

Merci

Par **janus2fr**, le **15/10/2024** à **12:45**

Bonjour,

Celui qui détient un exemplaire du mandat signé des parties peut en revendiquer la validité. Donc si vous avez remis à l'agent un exemplaire avec votre signature, celui-ci peut prouver qu'il est valide, contrairement à vous, si votre exemplaire n'est pas signé de l'agent.